



**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 20 MARS 2024**

REGAL : CHARTE D'ENGAGEMENT

Rapporteur : Madame Nicole CHEVALIER, Vice-Présidente en charge du REGAL

Vu la délibération du 19 octobre 2022 portant sur la création du REGAL (Réseau de Lutte contre le Gaspillage alimentaire)

Le RÉGAL Pays du Calais est une communauté de travail permettant aux acteurs de la chaîne alimentaire de se rencontrer pour coopérer, s'informer et co-construire des outils de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires.

Le RÉGAL (Réseau pour Éviter le Gaspillage ALimentaire) Pays du Calais et le SEVADEC (Syndicat d'Élimination et de VALorisation des DÉchets du Calais) travaillent de concert pour accompagner les acteurs économiques du territoire dans leurs changements de pratiques en faveur d'une Économie Circulaire.

Réduire la production de déchets, réduire le gaspillage alimentaire, optimiser les ressources, choisir des matériaux durables ou recyclés, intégrer l'humain au cœur de la démarche, toutes ces actions contribuent à améliorer durablement notre territoire.

Pour mener des actions efficaces, une charte, symbolisant l'engagement réciproque des acteurs du Pays du Calais impliqués dans la lutte pour un environnement plus sain et plus durable, a été coconstruite.

Cette charte est signée, pour trois ans, par les partenaires soucieux de s'investir dans une démarche durable. Les partenaires acceptent d'informer le réseau sur les actions mises en place parmi la grille présentée en annexe de ce document.

Il existe trois niveaux d'investissement «ANTIGASPI» : engagement / maîtrise / expertise.

Le niveau de l'établissement engagé dans la démarche est évalué avant la signature puis fait l'objet d'une auto-évaluation chaque année (fiche de suivi).

Le modèle de charte est annexé à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives, les conventions (chartes d'engagement) et éventuels avenants relatifs à cette action ciblée.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 25 mars 2024
- son envoi à l'affichage le : 25 mars 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 27 mars 2024

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 29/03/2024
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2024

Le vingt mars de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Fabrice BALLART, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Laurent LENOIR, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), Claudia ROBERT, MM Guy BEGUE, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**)

Secrétaire de séance : Monsieur Yves ENGRAND